



Communiqué de Presse

Pour diffusion immédiate (English to follow)

Litchfield, le 23 août 2022 – Relancement du programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans la MRC de Pontiac

Dans le cadre de sa programmation pour 2022, le gouvernement du Québec a réservé une somme d'environ 260 000 \$ pour que les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste de la MRC de Pontiac puissent faire effectuer des travaux visant à corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

Ce programme d'aide financière de la Société d'habitation du Québec permet aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste en milieu rural d'exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

« J'encourage tous les résidents qui sont admissibles à ces fonds à profiter de l'occasion pour rénover et améliorer leurs maisons » a déclaré Jane Toller, préfète de la MRC de Pontiac.

Conditions d'admissibilité

1. Vous devez être propriétaire-occupant d'un logement situé sur le territoire de la MRC Pontiac;
2. Ce logement doit être votre résidence principale;
3. Le bâtiment doit posséder aux plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant qui fait la demande;
4. La partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte, ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage, est admissible si vous répondez aux autres conditions;
5. Votre résidence doit présenter une ou des déficiences majeures;
6. Le revenu annuel de votre ménage ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage et la région où vous habitez;
7. La **valeur uniformisée maximale** de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser **150 000 \$**;
8. La résidence doit nécessiter des travaux d'au moins 3 500 \$;
9. Vous n'êtes pas admissible au programme si vous avez bénéficié des programmes RénoVillage au cours des 5 années précédant la demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

Aide offerte

- Une subvention peut aller de 20 % à 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20,000\$ ou 25,000\$ dépendant des revenus; la subvention est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés;

Pour de plus amples informations concernant ce programme et pour consulter le formulaire de demande, veuillez visiter le site web de la MRC Pontiac au : <https://www.mrcpontiac.qc.ca/programme/reno-region/>